

RAPPORT QUINQUENNAL

BILAN POUR LES ANNEES 2006 A 2010

DU SERVICE D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

DE LA LIGUE MEDICO-SOCIALE

1. Communication des données statistiques avec explication sur les années 2006 à 2010

Afin d'éviter toute confusion au niveau de la terminologie, nous tenons à rappeler les définitions des principaux termes utilisés tels qu'elles ont été arrêtées en coopération avec le Ministère de la Famille et l'asbl Inter-Actions en date du 15.01.1998 :

- Demande de conseil

En général, le premier contact avec le client a lieu par voie téléphonique en vue de convenir d'une entrevue. A ce moment le client fournit les informations nécessaires au service pour acter une demande de conseil. Deux situations peuvent alors se présenter, soit le client honore son rendez-vous (« dossier »), soit il reste absent au premier rendez-vous. (« client absent au 1^{ier} rendez-vous »)

- Dossier

Au cas où le client se présente au 1^{ier} rendez-vous, le SICS constitue un dossier qui devient dès lors « actif » et qui est à la fin de l'intervention du SICS, soit « réglé », soit « classé sans suites » comme le SICS n'a pu proposer une solution valable au client, faute de coopération de celui-ci ou faute de moyens légaux adéquats. Ces dossiers seront par après archivés pendant une durée de 10 ans.

- Clients conseillés sans entrevue

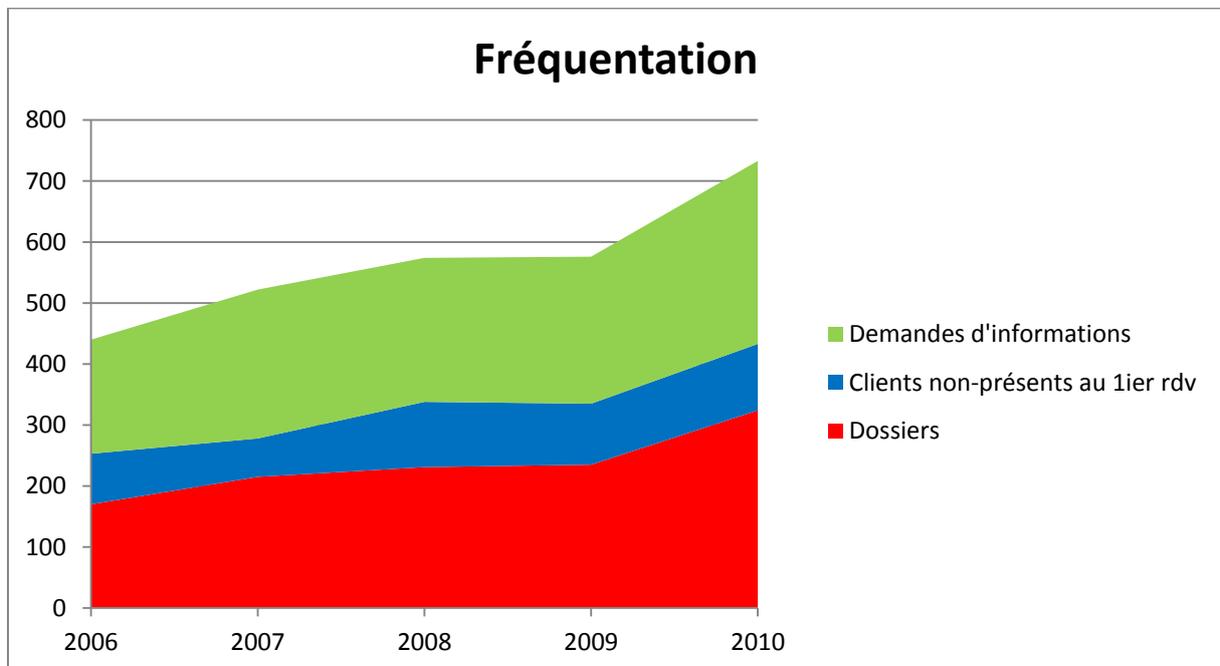
Le SICS ne conseille pas de façon systématique les clients au téléphone. Le conseil superficiel fournit aux clients lors d'un entretien téléphonique figure au niveau des statistiques dans la catégorie des « demandes d'informations ».

- Demandes d'informations

Les demandes d'informations sont avant tout adressées au SICS par des clients potentiels, des travailleurs sociaux, des banquiers, des huissiers de justice, des avocats, des juges de paix, des responsables des institutions européennes, des femmes et hommes politiques communaux et nationaux.

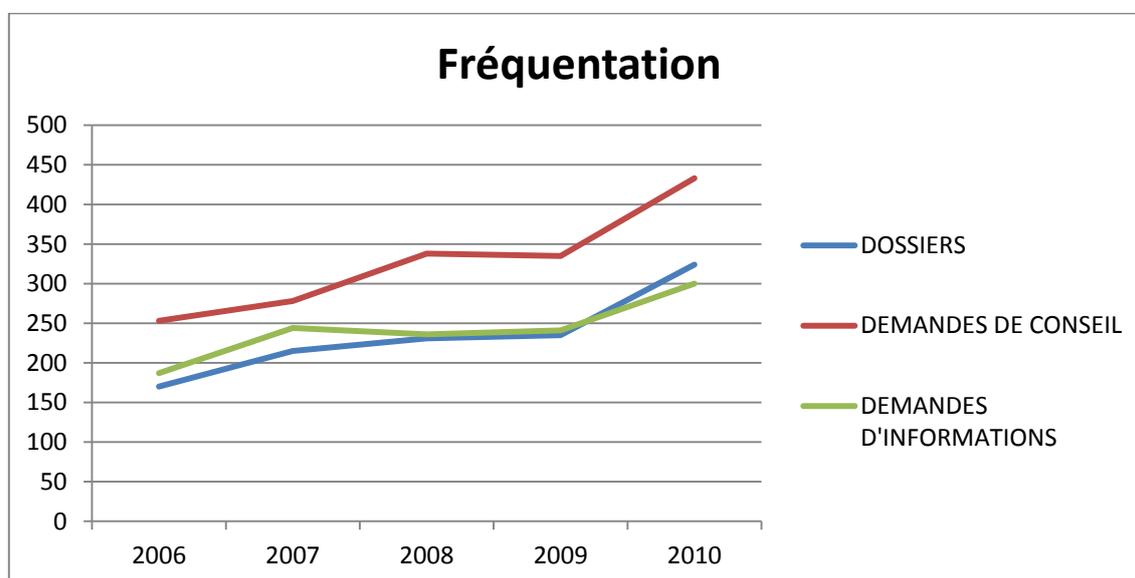
a. Les données statistiques

FREQUENTATION 2006-2010	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
1. Dossiers actifs :	18	26	45	103	324	516
- En cours	9	5	19	20	102	155
- Réglés	6	14	13	43	160	236
- Classés sans suite	3	7	13	40	62	125
2. Dossiers archivés :	152	189	186	132	0	659
3. DOSSIERS (1+2) :	170	215	231	235	324	1175
4. Clients conseillés sans entrevue :	0	0	0	0	0	0
5. Clients absent au 1 ^{er} rendez-vous :	83	63	107	100	109	462
6. DEMANDES DE CONSEIL (3+4+5) :	253	278	338	335	433	1637
7. DEMANDES D'INFORMATIONS :	187	244	236	241	300	1208
8. CLIENTS (6+7) :	440	522	574	576	733	2845



b. Explication

FREQUENTATION	2006	2007	2008	2009	2010
DOSSIERS	170	215	231	235	324
variation %		26.47	7.44	1.73	37.87
DEMANDES DE CONSEIL	253	278	338	335	433
variation %		9.88	21.58	-0.89	29.25
DEMANDES D'INFORMATIONS	187	244	236	241	300
variation %		30.48	-3.28	2.12	24.48



Le tableau ci-dessus reflète bien la persistance voire l'accroissement constant de la problématique du surendettement. Entre 2006 et 2010, le nombre de demandes d'informations a augmenté de 60,43%, le nombre de demandes de conseil de 71,15 % et le nombre annuel de dossiers de 90,59 % !

Alors que la moyenne décennale s'élevait à 275 nouvelles demandes par an jusqu'en 2007, leur nombre a connu une forte croissance les années suivantes pour atteindre le pic en 2010 avec 433 nouvelles demandes adressées au service.

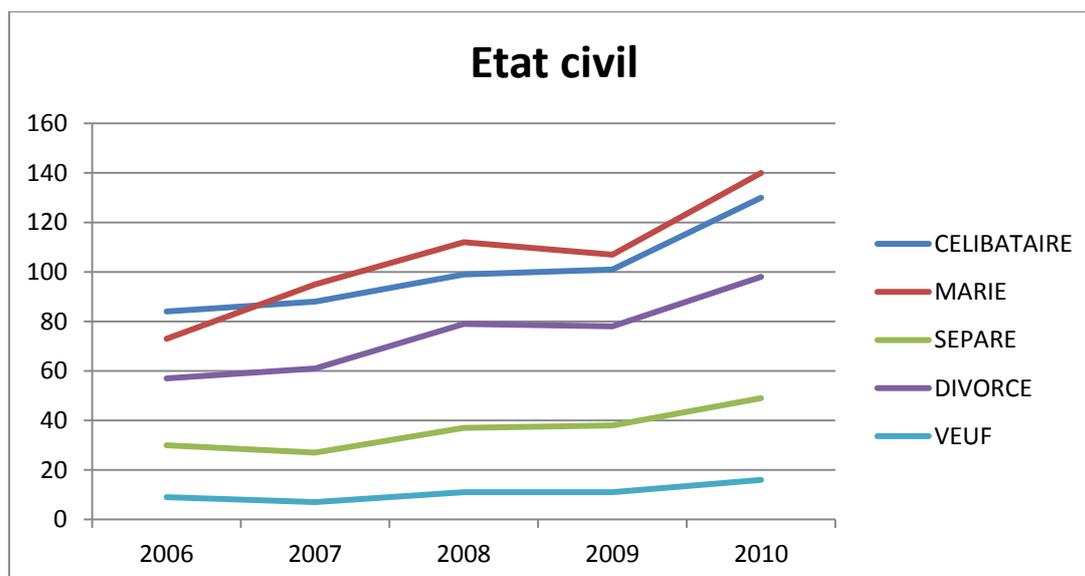
Cependant, l'envergure de la problématique du surendettement ne peut être cernée dans son intégralité que si on ajoute aux chiffres des deux services le nombre de dossiers traités par les services contentieux des banques, des huissiers de justice, les justices de paix, des institutions de recouvrement privées, des administrations communales, des grands fournisseurs d'énergie et de téléphone etc.

2. Une analyse statistique des années 2006 à 2010, comparable à celle fournie pour les rapports d'activité annuels et contenant des informations sur :

a. Les dossiers traités par les services

Afin de pouvoir établir le profil de la clientèle ayant recours au service surendettement, celui-ci procède, lors de la prise de rendez-vous par le client, au recensement de quelques données objectives telles que :

- **L'état civil**



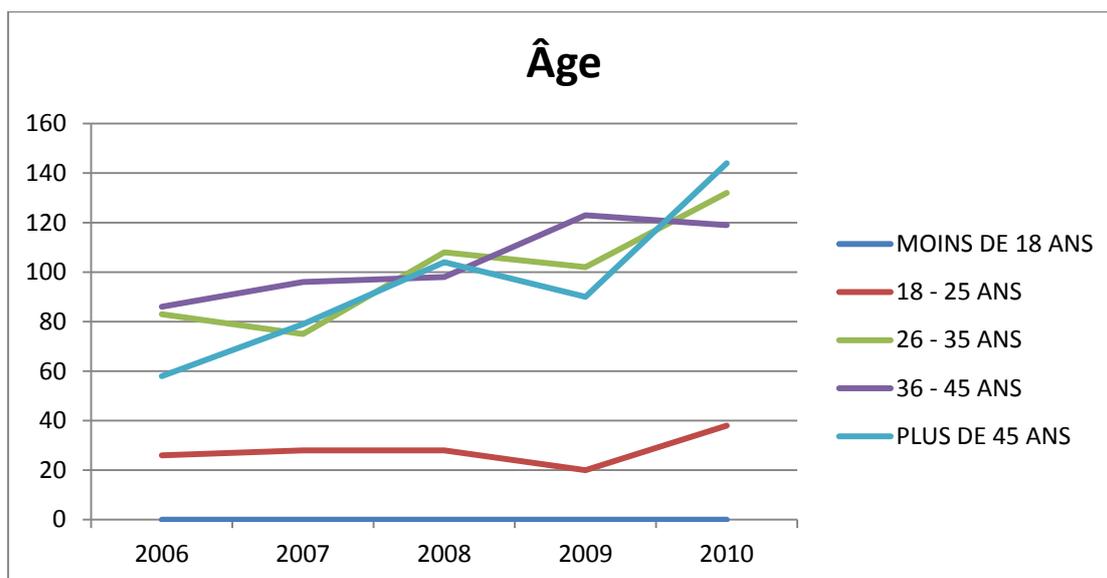
ETAT CIVIL	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
CELIBATAIRE	84	88	99	101	130	502	31%
MARIE	73	95	112	107	140	527	32%
SEPARÉ	30	27	37	38	49	181	11%
DIVORCE	57	61	79	78	98	373	23%
VEUF	9	7	11	11	16	54	3%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

Il ressort du tableau ci-dessus que les clients « mariés » représentent toujours la part la plus importante dans la clientèle du service (32%), suivi de très près par les « célibataires » (31%)

D'un point de vue global, les « personnes vivant seules » étant cependant largement majoritaires.

Une séparation ou un divorce par exemple, peuvent être à la source d'une situation de surendettement.

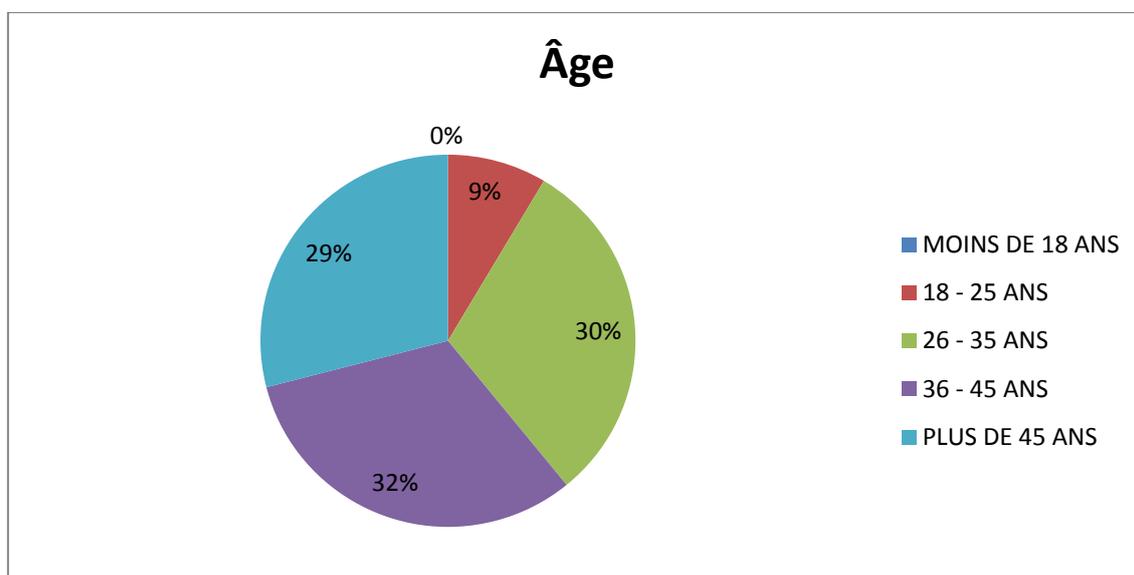
- L'âge



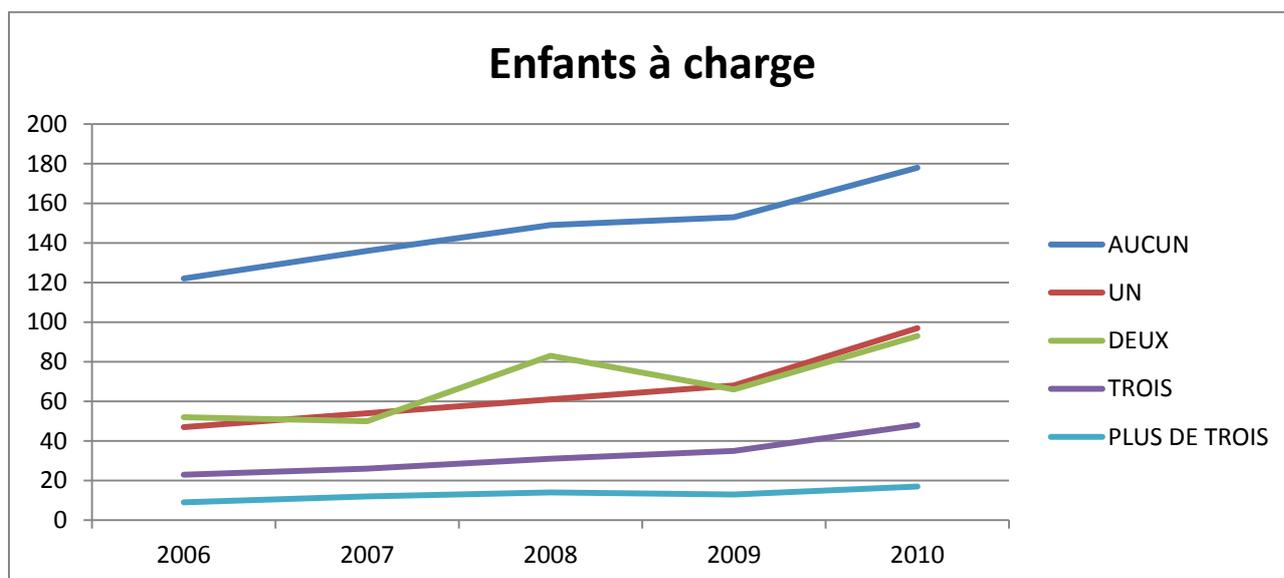
AGE	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
MOINS DE 18 ANS	0	0	0	0	0	0	0%
18 - 25 ANS	26	28	28	20	38	140	9%
26 - 35 ANS	83	75	108	102	132	500	31%
36 - 45 ANS	86	96	98	123	119	522	32%
PLUS DE 45 ANS	58	79	104	90	144	475	29%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

Nous constatons que les personnes consultant le service sont toujours majeures, le surendettement des mineurs devant en conséquence se répercuter au niveau des parents. Pas moins de 63% des clients sont âgés entre 26 et 45 ans lorsqu'ils consultent le service pour la première fois.

Pour la période de 2006 à 2010, la situation peut être résumée comme suit :



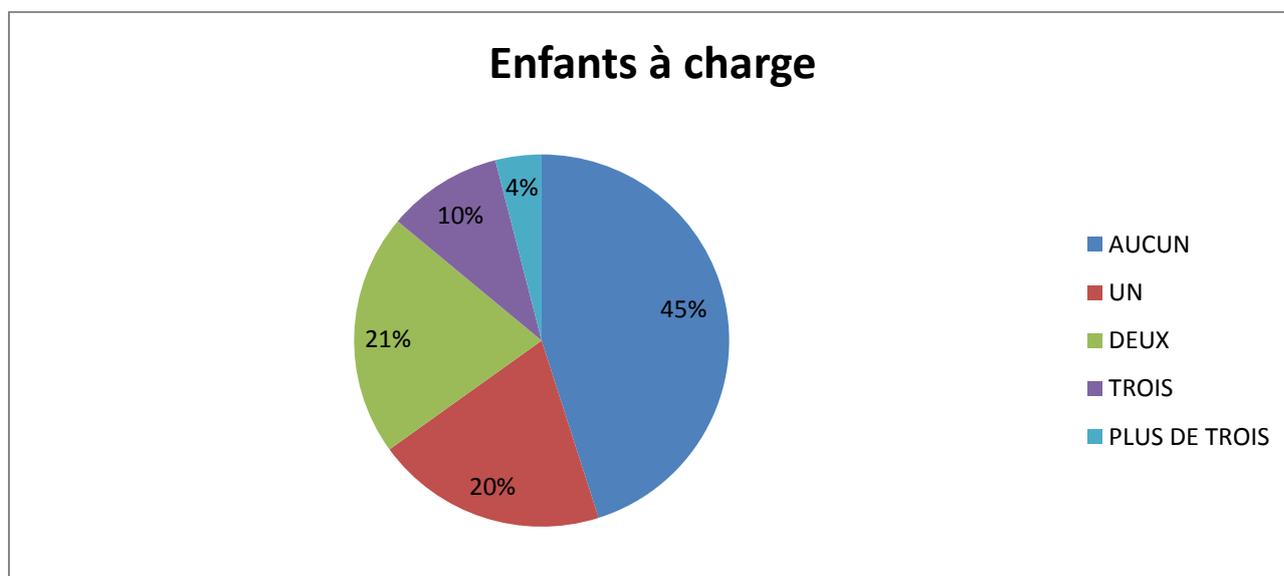
- Le nombre d'enfants à charge



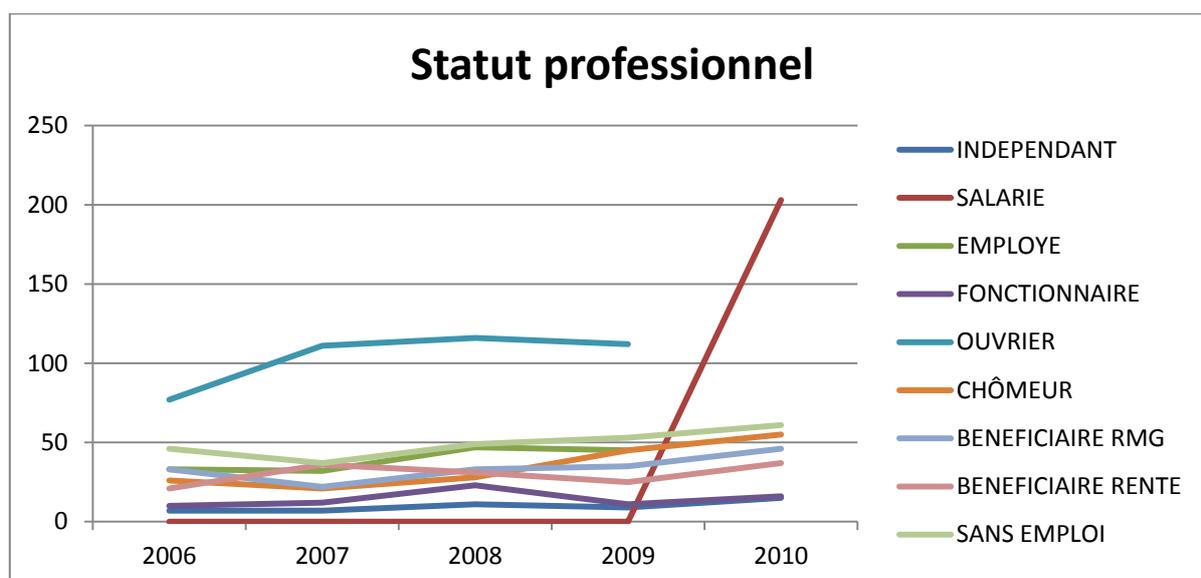
NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
AUCUN	122	136	149	153	178	738	45%
UN	47	54	61	68	97	327	20%
DEUX	52	50	83	66	93	344	21%
TROIS	23	26	31	35	48	163	10%
PLUS DE TROIS	9	12	14	13	17	65	4%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

La majorité des clients ont des enfants à charge (55%), alors que la propension des personnes n'ayant pas d'enfant à charge reste élevée avec 45%. Parmi la catégorie des « enfants à charge », la plupart ont un ou deux enfants à charge, les familles nombreuses semblant donc moins vulnérables.(14%)

Pour les années 2006 à 2010, la situation se présente comme suit :



- **Le statut professionnel**



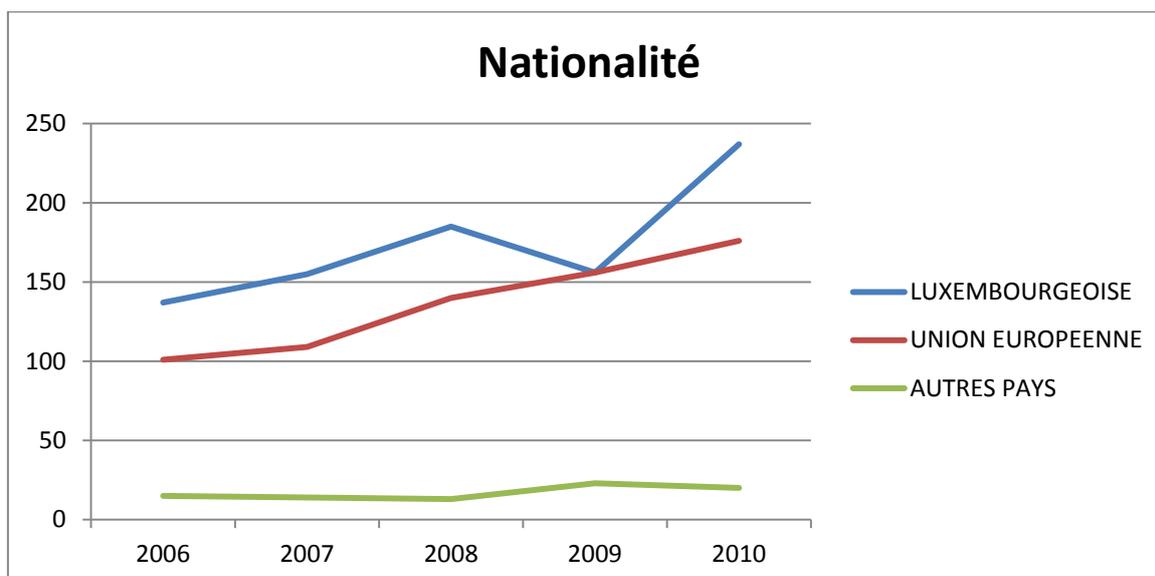
STATUT PROFESSIONNEL	2006	2007	2008	2009	Total	%	2010	Total
INDEPENDANT	7	7	11	9	34	3%	15	49
SALARIE					0	0%	203	203
EMPLOYE	33	32	47	45	157	13%		157
FONCTIONNAIRE	10	12	23	11	56	5%	16	72
OUVRIER	77	111	116	112	416	35%		416
CHÔMEUR	26	21	28	45	120	10%	55	175
BENEFICIAIRE RMG	33	22	33	35	123	10%	46	169
BENEFICIAIRE RENTE	21	36	31	25	113	9%	37	150
SANS EMPLOI	46	37	49	53	185	15%	61	246
TOTAL	253	278	338	335	1204	100%	433	1637

Les ouvriers et employés ont toujours constitué la part la plus importante (48%) au sein de la clientèle du service. Avec l'introduction du statut unique, ces deux catégories ont été remplacées par la catégorie des salariés.

Il y a donc lieu de considérer les données de l'année 2010 à part d'où ressort la persistance de la prédominance de la catégorie des salariés avec 47% de la clientèle.

En général, on peut dire que la composition de la population ayant recours au service surendettement reflète bien la composition de la population luxembourgeoise.

- La nationalité

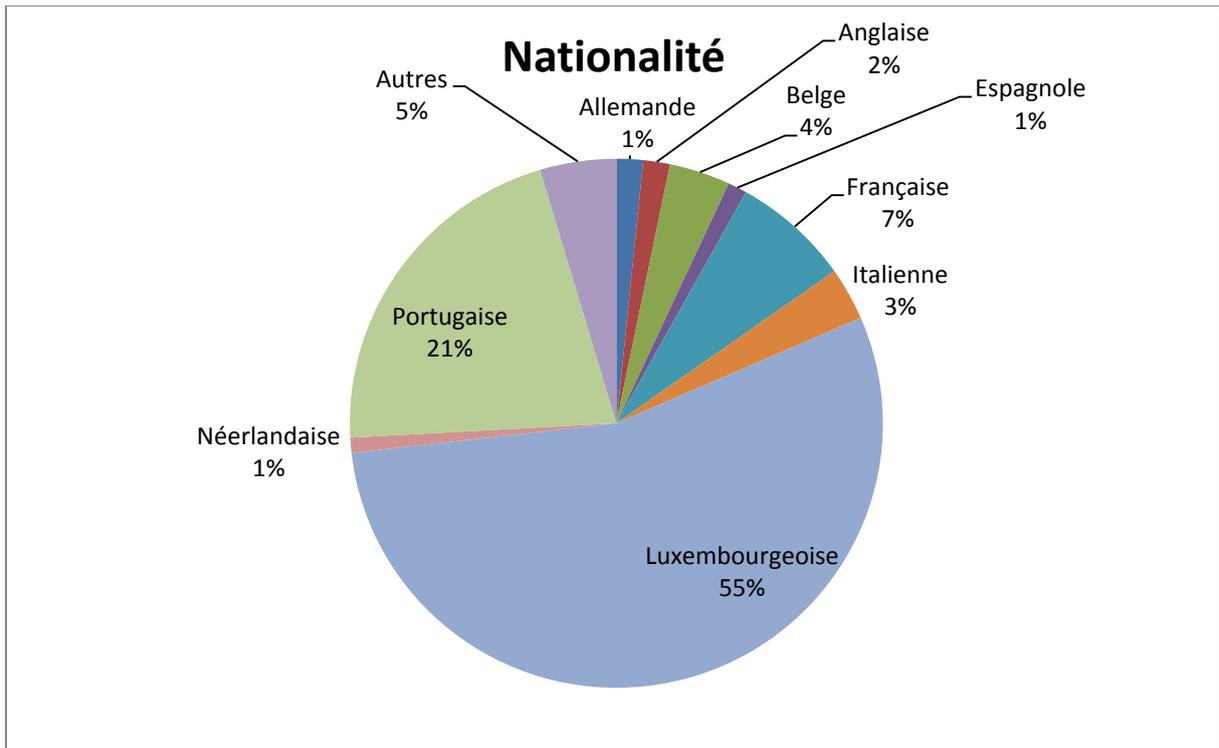


NATIONALITE	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
LUXEMBOURGEOISE	137	155	185	156	237	870	53%
UNION EUROPEENNE	101	109	140	156	176	682	42%
AUTRES PAYS	15	14	13	23	20	85	5%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

Au niveau de la nationalité, la population luxembourgeoise est la plus représentée avec 53%. Elle est suivie par la population issue de l'union européenne, les autres pays ne représentant que 5%.

En détail se dégage, à titre d'exemple, la situation suivante pour l'exercice 2010 :

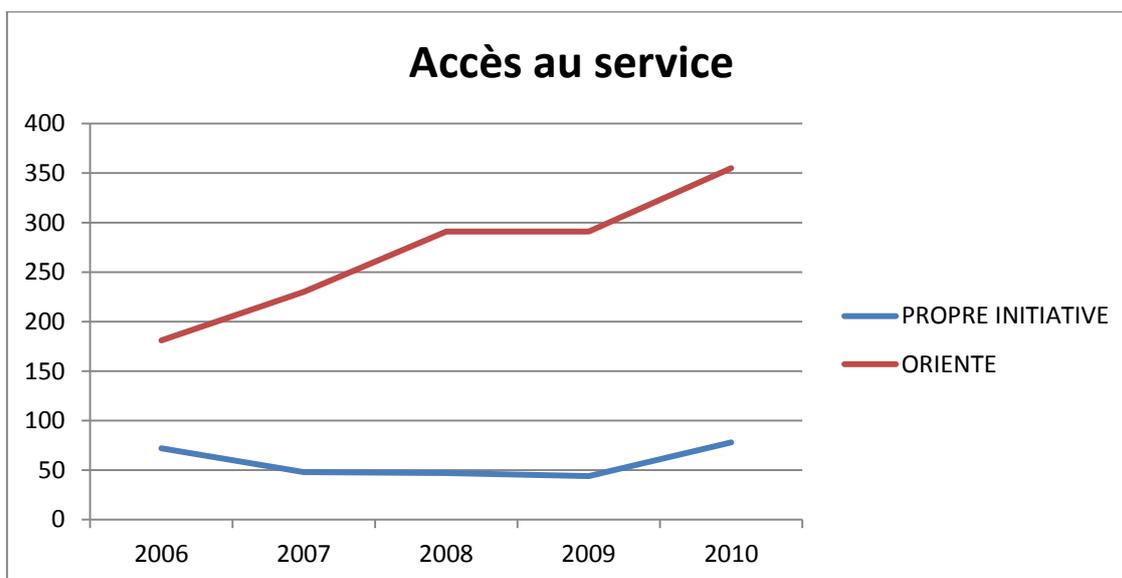
Nationalité	Clients	%
Allemande	7	2%
Anglaise	7	2%
Belge	16	4%
Espagnole	5	1%
Française	31	7%
Italienne	14	3%
Luxembourgeoise	237	55%
Néerlandaise	4	1%
Portugaise	92	21%
Autres	20	5%
Total	433	100%



On remarque que parmi la population d'origine étrangère, le Portugal (21%) et la France (7%) sont les pays les plus représentés.

La grande panoplie des nationalités s'adressant au service reflète bien la composition de la société luxembourgeoise.

- L'accès au service

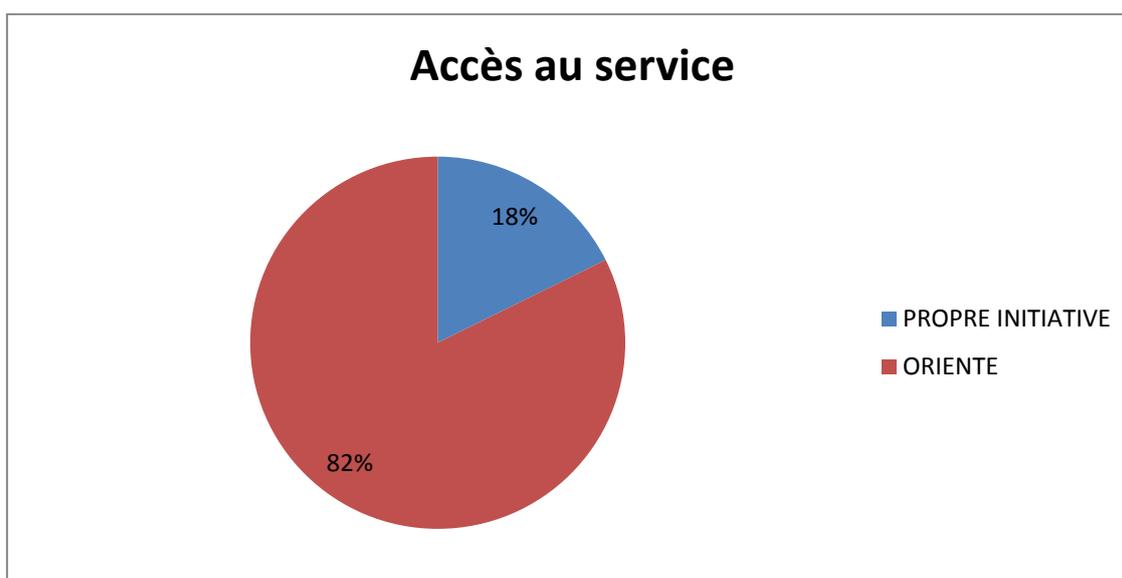


<u>ACCES AU SERVICE</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
PROPRE INITIATIVE	72	48	47	44	78	289	18%
ORIENTE	181	230	291	291	355	1348	82%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

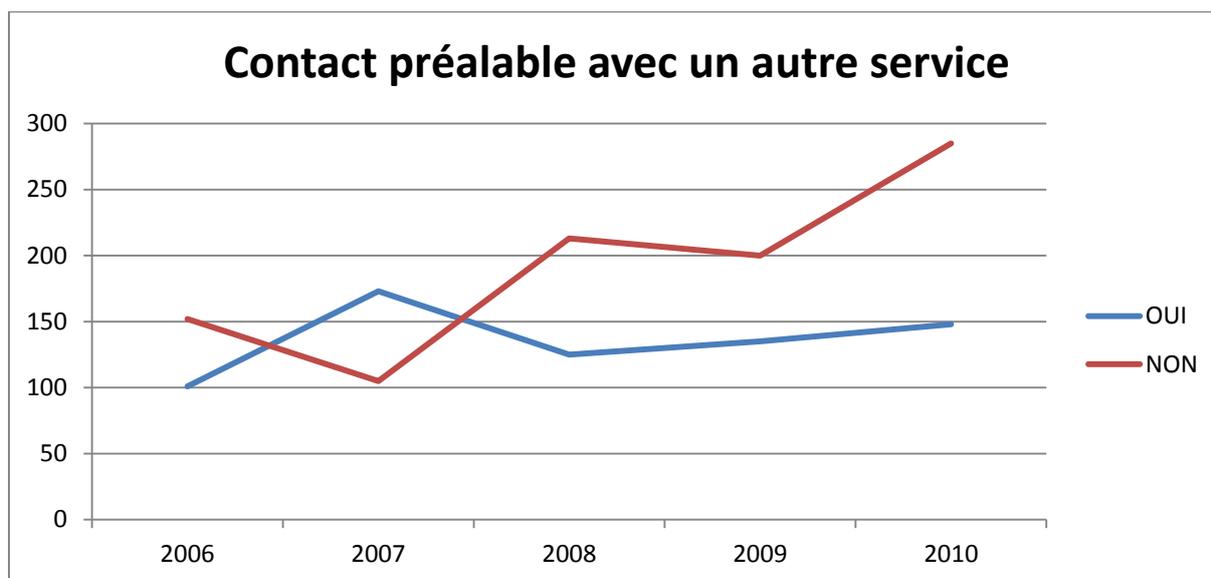
Nous distinguons ici entre « propre initiative » et « orienté ».

Entre 2006 et 2010, 82% de notre clientèle a été orienté vers notre service, en général par un travailleur social, un membre de la famille ou un ami, un huissier de justice, un banquier, un avocat, le médecin de famille ou une autre connaissance.

Sur la période considérée, la situation globale suivante se présente :



- Le contact préalable avec un autre service



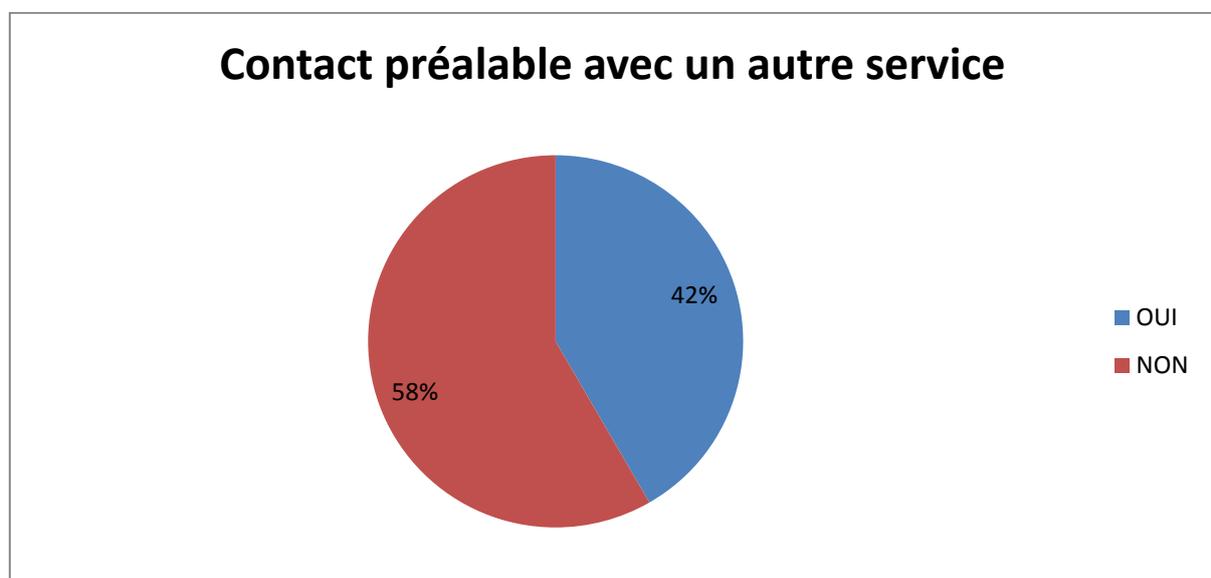
CONTACT PREALABLE AVEC UN SERVICE SOCIAL

	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
OUI	101	173	125	135	148	682	42%
NON	152	105	213	200	285	955	58%
Total	253	278	338	335	433	1637	100%

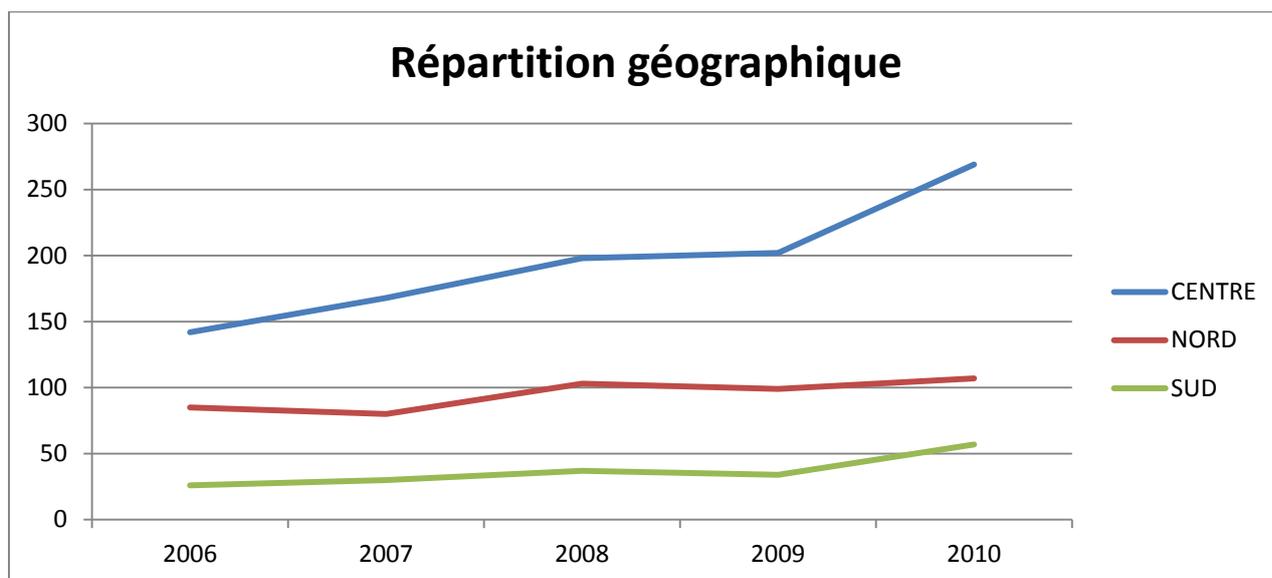
Afin de coordonner au mieux l'action du service en faveur du client, il est important de connaître les autres intervenants éventuels.

Durant la période de 2006 à 2010, 42% de la clientèle ont eu un contact préalable avec un autre service et ceci majoritairement avec un service social (Office social, Service d'accompagnement social etc.)

Le tableau ci-dessus permet d'établir le graphique ci-après :



- La répartition géographique

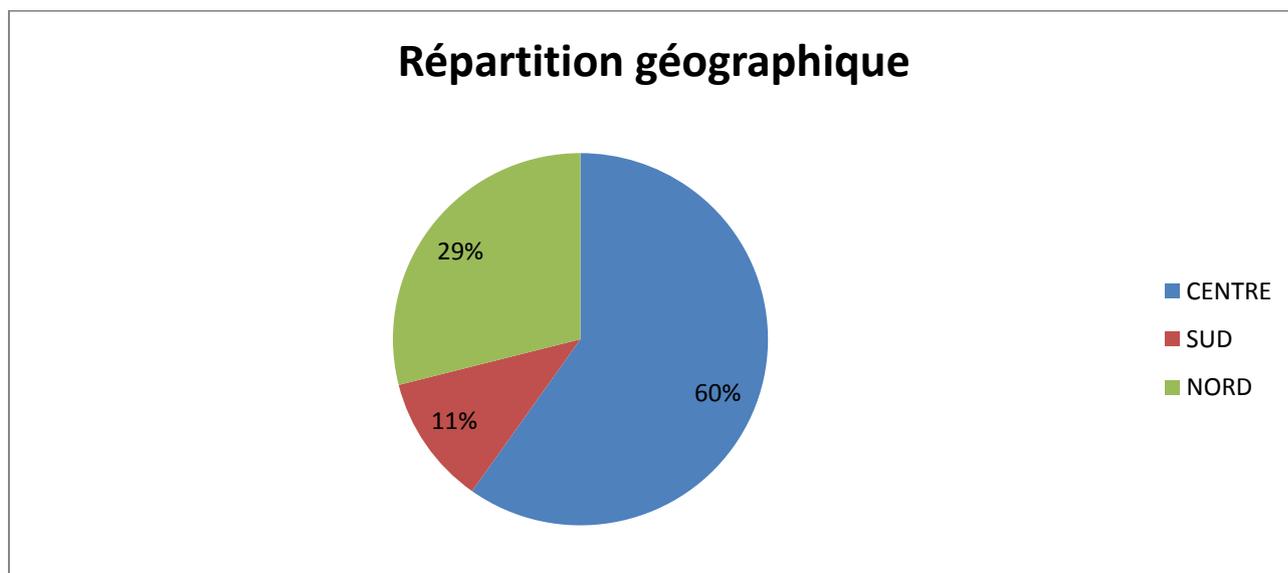


REPARTITION GEOGRAPHIQUE	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%
CENTRE	142	168	198	202	269	979	60%
SUD	26	30	37	34	57	184	11%
NORD	85	80	103	99	107	474	29%
TOTAL	253	278	338	335	433	1637	100%

Dans le cadre d'un accord de coopération signé avec l'asbl Inter-Actions, le service de la Ligue médico-sociale gère les régions centre et nord du pays.

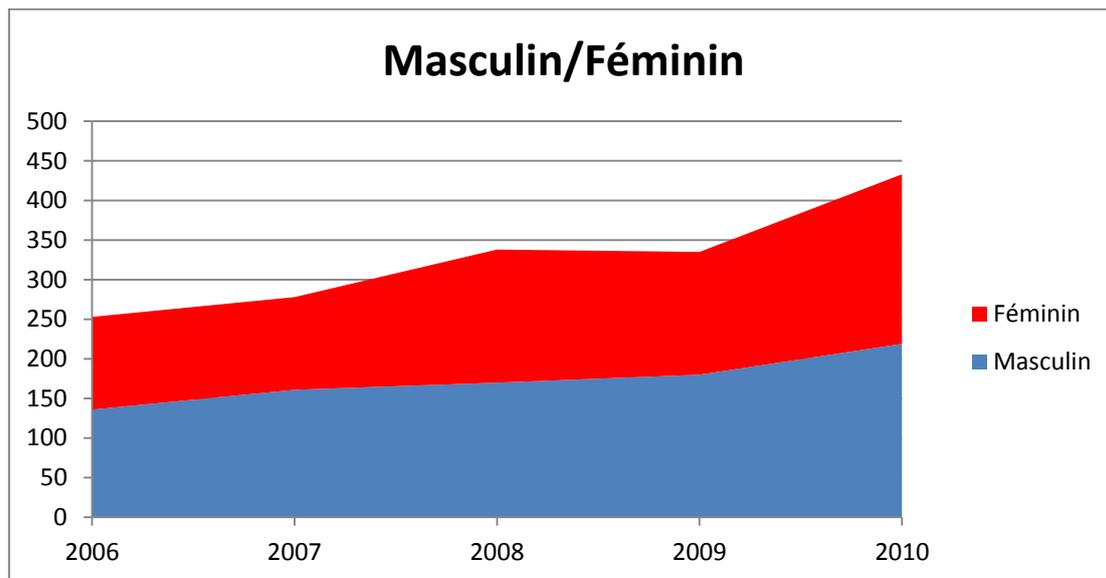
Le client étant cependant libre du choix de l'antenne, il arrive que les habitants du sud s'adressent au service de la Ligue pour venir en consultation (11%) et vice versa.

Sur la période considérée, la situation suivante se dégage :

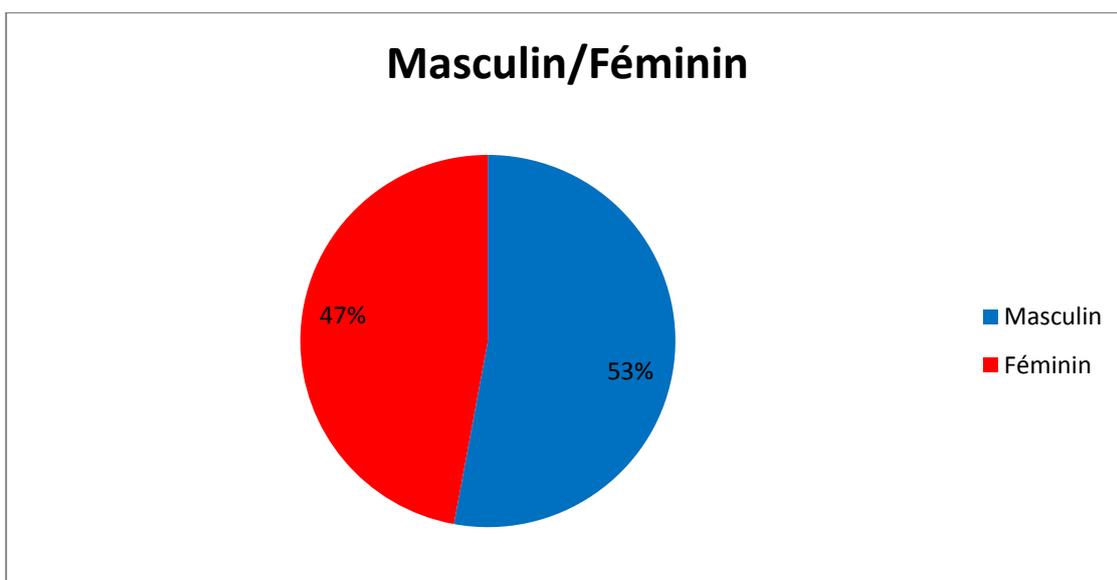


- **Masculin/féminin**

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>Total</u>
Masculin	136	161	170	180	219	866
	54%	58%	50%	54%	51%	53%
Féminin	117	117	168	155	214	771
	46%	42%	50%	46%	49%	47%
Total	253	278	338	335	433	1637



Dans 53% des cas, l'initiative de contacter le service est prise par le sexe masculin.



b. Les dossiers entrés dans la phase de règlement conventionnel des dettes

<u>Dossiers LOI</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>TOTAL</u>
Demandes	0	3	8	6	6	23
Accepté par CM	0	0	4	1	3	8
Refusé par CM	0	3	4	5	3	15

Dans 18 des 23 cas, un accompagnement social a été demandé par la Commission de médiation, pour les 5 cas restant ceci n'a pas été jugé nécessaire.

c. Les dossiers passés en phase judiciaire

<u>Dossiers LOI</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>TOTAL</u>
Phase judiciaire	0	2	3	5	3	13
Arrêt	0	1	1	0	0	2
Total	0	3	4	5	3	15

Dans deux cas l'arrêt de la procédure judiciaire a dû être constaté, les clients :

1. n'ayant pas signé le plan conventionnel;
2. ne s'étant plus manifestés.

3. Evaluation des mesures d'information et de prévention entreprises par les SICS au courant de la période 2006 – 2010

L'activité de prévention du service se situe à plusieurs niveaux.

➤ Les cours et formations

Le service s'investit beaucoup au niveau des cours et formations, le contact direct avec les intéressés étant important pour les inciter à éviter des problèmes financiers futurs.

Ces interventions ont lieu auprès des lycées du pays, de l'université du Luxembourg, des associations comme le Forum pour l'Emploi ou ProActif, l'Ecole de Police, l'Armée luxembourgeoise, le Parlement européen, différentes organisations du secteur social, des banques etc.

A chaque fois, nous pouvons constater que l'intérêt porté à la problématique est très grand, les causes et conséquences d'une situation de surendettement étant sous-estimées par le grand public.

Le feedback est très positif et nous constatons actuellement une hausse de la demande à ce niveau.

➤ Les médias

Les médias sont bien entendu un élément non-négligeable pour sensibiliser le public aux problèmes liés à une situation de surendettement. Ainsi, le service fournit régulièrement des informations à la presse écrite et participe périodiquement à des émissions radio- et télédiffusées.

L'impact de cette présence médiatique se ressent dès la veille avec une hausse des demandes de conseil y conséquente.

➤ Les brochures et dépliants

- La brochure intitulée « Eviter le surendettement » a été mise à jour et rééditée en 2008. Vu son vif succès, la Ligue médico-sociale a décidé d'éditer une version en langue allemande (Überschuldung-Nein danke !) qui est parue la même année.

Consciente du fait que 21% des clients du service sont d'origine portugaise, la Ligue médico-sociale édite en 2010 une version en langue portugaise, intitulée « Evitar o sobreendividamento ».

- Ensemble avec l'asbl Inter-Actions, le service a rédigé un dépliant « Un crédit, pourquoi pas ? Mais réfléchissez bien avant d'agir ». Ce dépliant informatif est censé inciter le grand public à adopter une approche responsable lors de la décision de contracter un crédit.
- Sur initiative du Ministère de la Famille, le service a participé à l'élaboration d'un dépliant intitulé « Surendettement ? Qui contacter » en langue française, allemande et portugaise. Ce dépliant est censé augmenter la visibilité du service parmi le grand public tout en offrant des informations précieuses en la matière.

➤ La campagne de prévention

En collaboration avec l'asbl Inter-Actions, le service a participé à la campagne de prévention intitulée « Consommer = décider » lancée par le Ministère de la Famille et de l'Intégration. L'effet médiatique fut d'autant plus important comme il s'agissait de la première campagne lancée en la matière par le Ministère.

➤ Internet

Afin de faciliter l'accès au service, la Ligue médico-sociale a mis en place l'adresse e-mail spécifique « endettement@ligue.lu ».

Aussi, le site internet (www.ligue.lu) a été restructuré tout en y intégrant de nouvelles fonctionnalités comme le calcul online du budget mensuel avec indication du risque de surendettement.

Le site étant toujours en cours de construction, sa version finale regroupera toutes les informations utiles en matière de lutte contre le surendettement.

4. Description de la situation des personnes surendettées (surendettement actif, passif, articulation entre le surendettement et le traitement mensuel, effets de la crise de septembre 2008 sur la situation des personnes surendettées p.ex. celles au chômage etc.) à travers les données traitées au cours de la période 2006-2010

- **Surendettement actif et passif**

Une situation de surendettement résulte assez souvent d'une interaction entre surendettement passif et surendettement actif, tout en définissant ici le surendettement actif comme l'absence

de gestion budgétaire, comme manque de prévision financière, comme surévaluation de ses capacités financières, comme recherche d'un statut social ou comme irresponsabilité.

Dans la plupart des cas, il n'y a pas une seule cause isolée qui déclenche une situation de surendettement mais il s'agit souvent d'un enchaînement de plusieurs événements qui font partie des aléas de la vie.(problèmes de couple, de santé, au travail etc.) Mais, c'est souvent un élément imprévu qui constitue la dernière goutte pour que la situation tourne à la catastrophe financière voire sociale.

Aussi, un élément peut être à la fois être cause et conséquence d'une situation de surendettement. Ainsi, par exemple, des problèmes financiers peuvent engendrer un divorce alors qu'à son tour, une séparation ou un divorce peuvent impliquer des problèmes financiers.

- **Articulation entre le surendettement et le traitement mensuel**

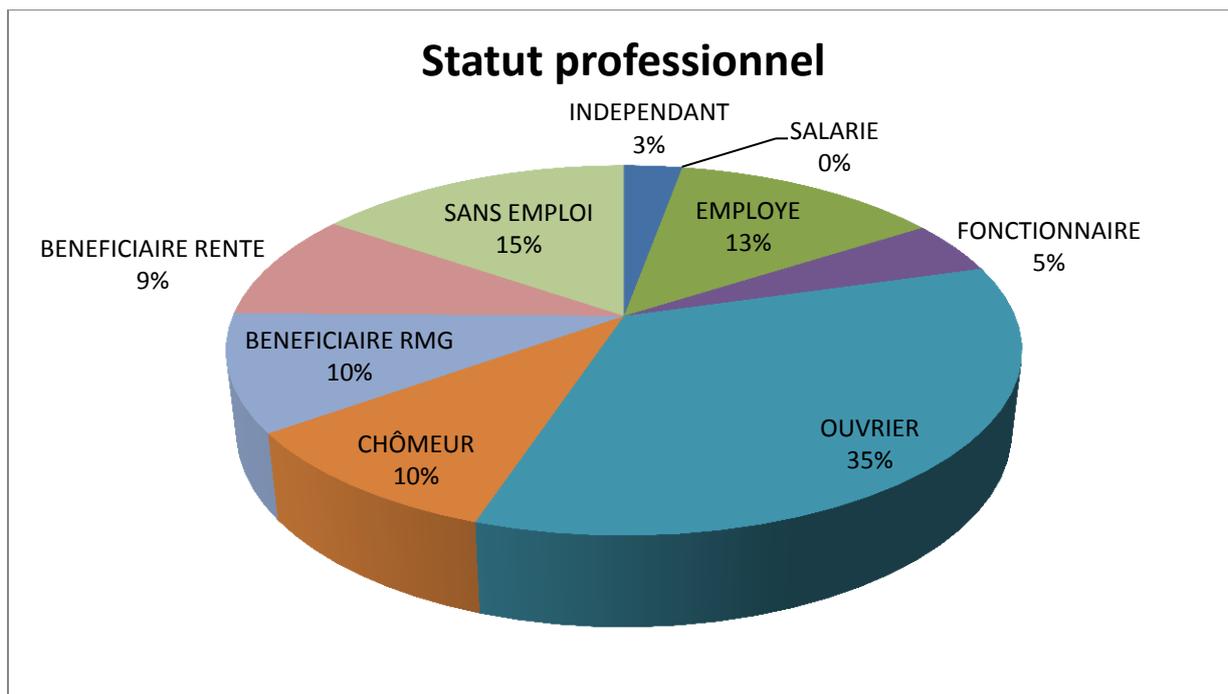
Trop souvent aussi, le budget mensuel ne suffit tout simplement pas pour faire face aux dépenses incompressibles de la vie, la lutte contre le surendettement se résumant dans ces cas à la gestion de la pauvreté du pays.

Les sans emploi, les bénéficiaires RMG et les chômeurs sont considérés comme les catégories les plus vulnérables comme leurs moyens financiers sont en général assez limités.

STATUT PROFESSIONNEL	2006	2007	2008	2009	Total	%	2010	Total
INDEPENDANT	7	7	11	9	34	3%	15	49
SALARIE					0	0%	203	203
EMPLOYE	33	32	47	45	157	13%		157
FONCTIONNAIRE	10	12	23	11	56	5%	16	72
OUVRIER	77	111	116	112	416	35%		416
CHÔMEUR	26	21	28	45	120	10%	55	175
BENEFICIAIRE RMG	33	22	33	35	123	10%	46	169
BENEFICIAIRE RENTE	21	36	31	25	113	9%	37	150
SANS EMPLOI	46	37	49	53	185	15%	61	246
TOTAL	253	278	338	335	1204	100%	433	1637

A l'inverse, on peut constater que la catégorie des « fonctionnaires » ne représente que 5% de la population surendettée, l'importance de leurs traitements ainsi que la garantie d'emploi étant des arguments de taille pour éviter des problèmes financiers graves.

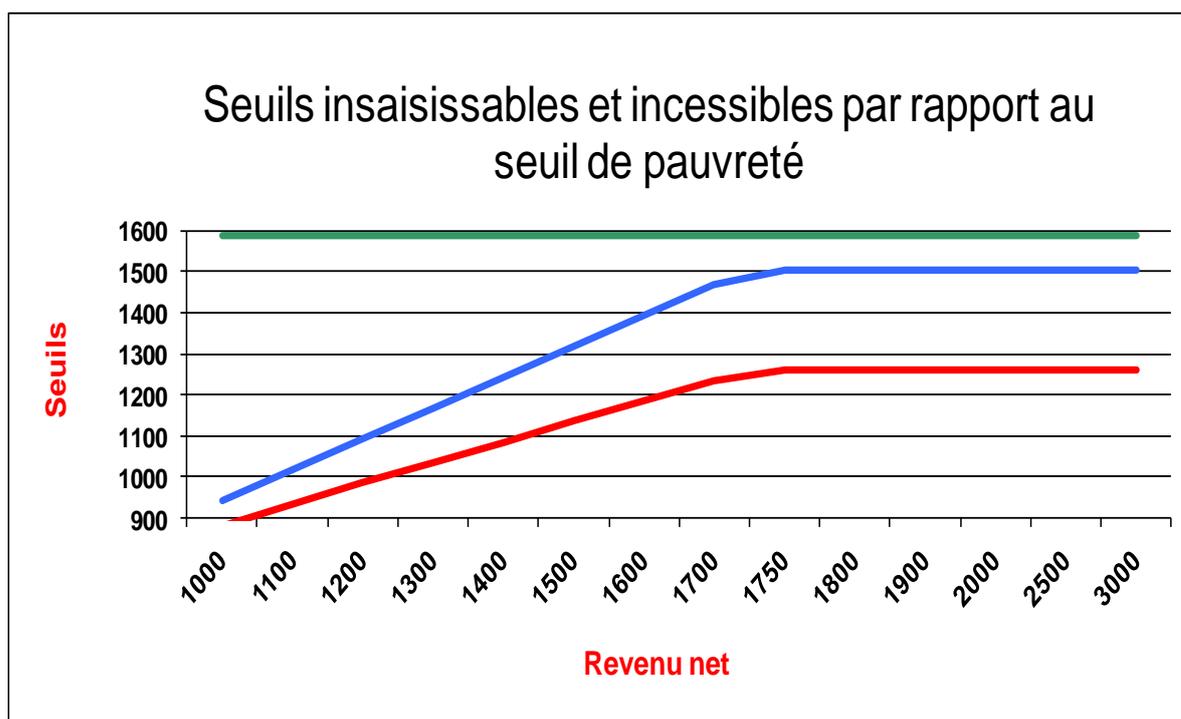
Les bénéficiaires d'une pension/rente représentent 9% de la clientèle et la catégorie des « Plus de 45 ans » constitue 29%.



On peut constater que les sans emploi, les bénéficiaires RMG et les chômeurs, les catégories dites les plus vulnérables, présentent à eux seules 35% de la population du service !

Soulignons encore qu'au niveau de la loi sur les saisies/cessions actuellement en vigueur, dont le barème n'a pas été adapté au coût de la vie depuis 2002, le débiteur saisi ou et/ou cédé se retrouve dans tous les cas de figure en-dessous du seuil de pauvreté !

Le tableau ci-après reflète bien l'écart entre le seuil de pauvreté (année 2009) et les seuils insaisissables ou/et incessibles.



En 2009, le seuil de pauvreté s'est élevé à 1588 euro, alors que les seuils insaisissables ou/et inaccessibles s'élevaient à 1260 euro, respectivement 1505 euro !

- **Effets de la crise de septembre 2008 sur la situation des personnes surendettées**

Depuis l'introduction de l'euro au 1^{er} janvier 2002 sous sa forme fiduciaire, le niveau d'endettement/surendettement n'a cessé de croître. Le montant moyen de l'endettement de personnes surendettées devrait se situer aux environs de 50.000 euro alors qu'il se situait aux alentours de 30.000 euro il y a 10 ans.

Ceci rend les situations de plus en plus inextricables de sorte à ce que même la procédure légale instaurée en décembre 2000, faute de moyens de réduction de la dette en principal, ne peut proposer une solution vivable aux personnes concernées.

Parallèlement, la souffrance face à ces situations démoralisantes voir parfois dénigrantes, est difficilement gérable pour ces gens et peut mener à des actes irrémédiables.

Souvent, les clients expriment durant l'entretien avec le service leur sentiment d'impuissance face à une société de consommation omniprésente, face à l'absence d'une protection légale suffisante et face aux procédures de recouvrement omnipotentes.

➤ **Le chômage**

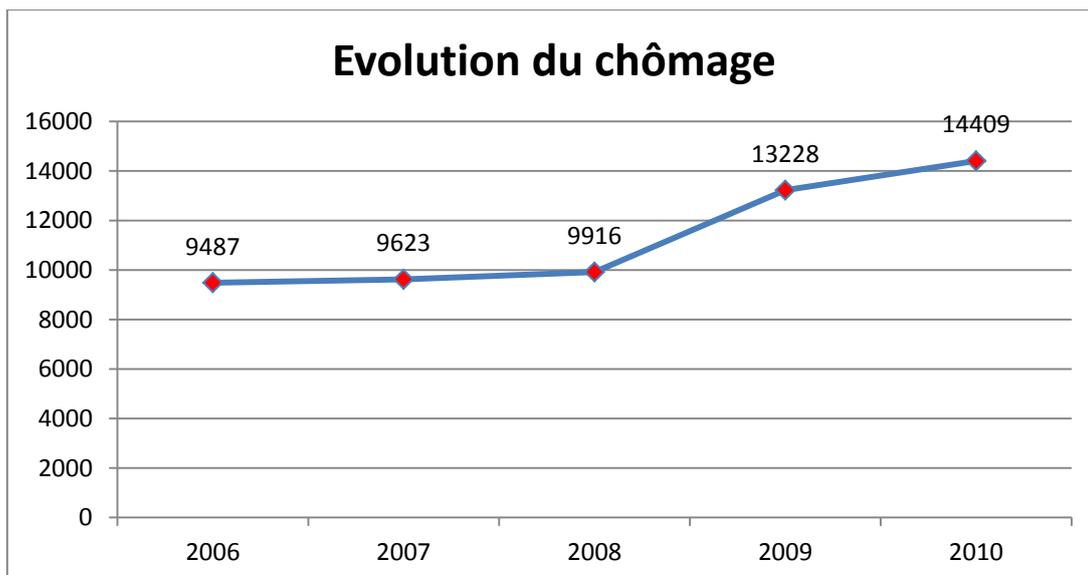
Avec la crise économique de 2008, la situation s'est nettement aggravée au niveau du surendettement, le nombre de demandes de conseil augmentant entre 2008 et 2010 de 28.11%.

Au début, étaient surtout concernées les personnes connaissant une répercussion directe des effets de la crise au niveau de leur revenu mensuel, à savoir les chômeurs voir les personnes sujettes à des réductions du temps de travail. (heures supplémentaires biffées)

En effet, le chômage qui a comme conséquence une baisse du revenu disponible et donc du pouvoir d'achat, entraîne souvent des impasses financières qui, suivant leur durée et leur gravité, peuvent donner naissance à des situations de surendettement.

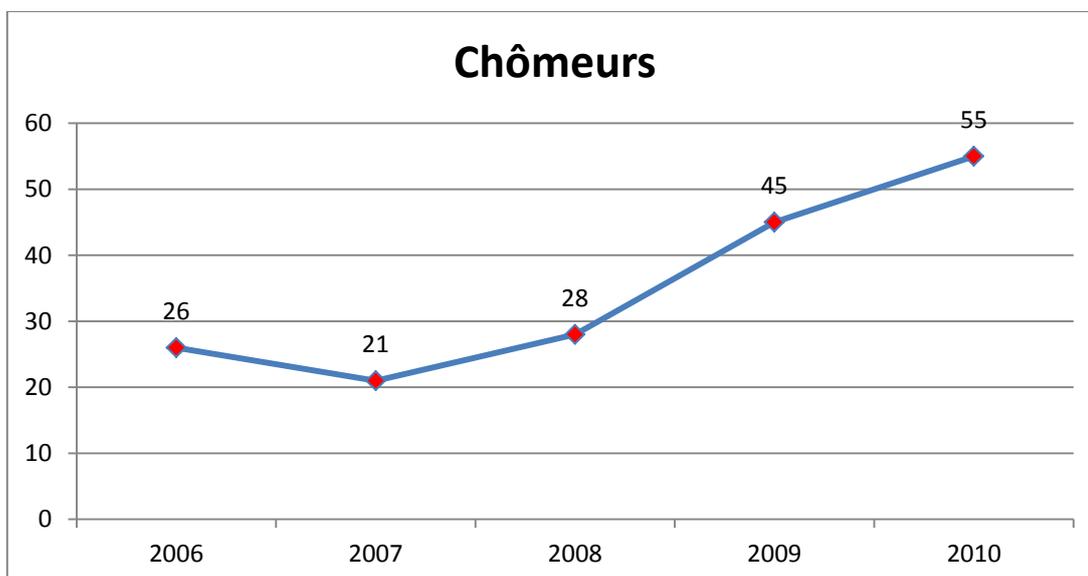
Au niveau national, le chômage a connu une forte progression.

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Demandeurs d'emploi	9487	9623	9916	13228	14409
Variation %		1.43	3.04	33.4	8.93



Il en va de même pour la catégorie des « chômeurs » au niveau de la clientèle du service :

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Chômeurs	26	21	28	45	55
Variation %			-19.23	33.33	60.71



Cette évolution peut être vérifiée au niveau de la part relative de la catégorie des chômeurs dans l'ensemble de la clientèle du service :

<u>STATUT PROFESSIONNEL</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
CHÔMEUR	10%	8%	8%	13%	13%

On remarque une progression assez importante de 5 points au niveau du taux de chômeurs entre 2008 et 2009, progression qui a gardé son niveau en 2010.

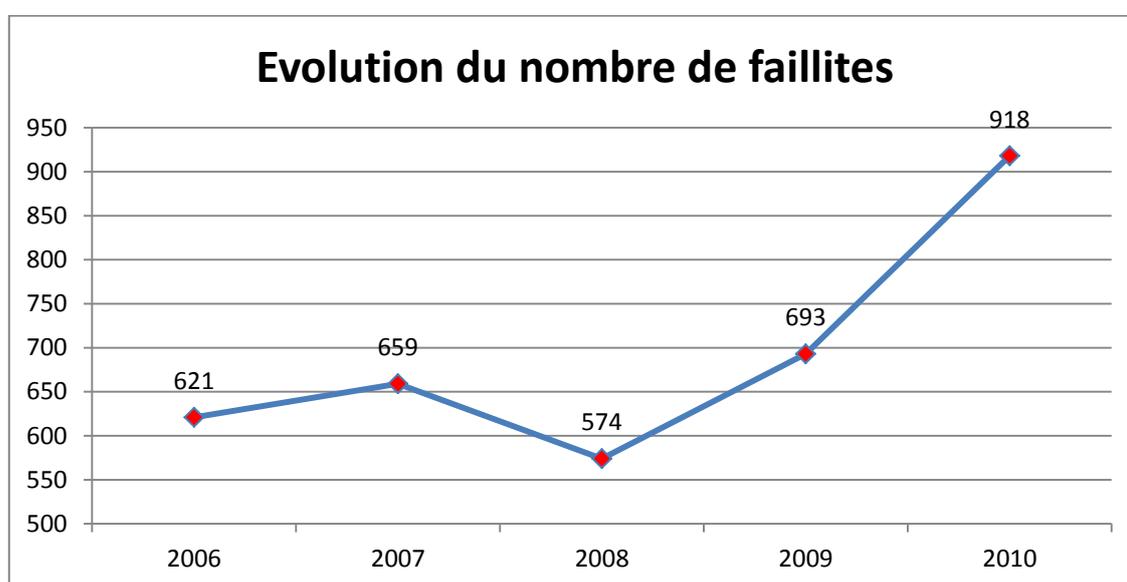
➤ Les faillites

Un autre élément d'une situation de crise qui va de pair avec une hausse du chômage est l'accroissement du nombre de faillites des petites et moyennes entreprises.

Or, la crise de 2008 a été foudroyante à ce niveau, mêmes les banques de la place, qu'on avait jusqu'à alors crues infaillibles, ont échappé de justesse au crash grâce à l'appui étatique.

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Faillites	621	659	574	693	918
Variation %		6.12	-12.9	20.73	32.47

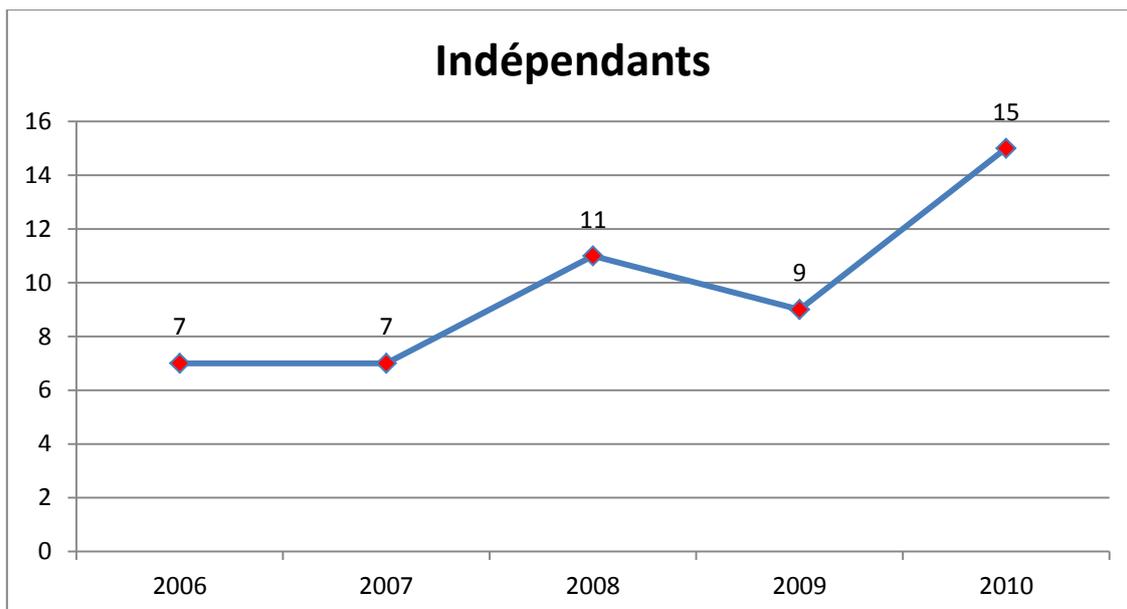
Entre 2008 et 2009, le nombre de faillites a augmenté de pas moins de 59.93% au Luxembourg!



Le service n'est pas censé intervenir au niveau de la catégorie des « indépendants » comme la matière est régie par le droit commercial (faillite, cessation de commerce ...). Cependant, il y a souvent interférence entre le patrimoine privé et le patrimoine commercial, de sorte à ce qu'une solution globale ne peut n'y être élaborée au niveau commercial, n'y au niveau privé.

Ainsi, le service reçoit les indépendants en consultation afin de les guider et soutenir dans leurs démarches sans cependant pouvoir intervenir au niveau de la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement, excluant toute sorte de dette professionnelle.

<u>Année</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Indépendants	7	7	11	9	15
Variation %		0	57.14	-18.18	66.67



Même si leur nombre reste modéré, on peut cependant constater un « effet crise » entre 2008 et 2010, avec une hausse considérable du nombre d'indépendants consultant le service.

La France, consciente des problèmes rencontrés en cas de confusion entre patrimoine privé et patrimoine professionnel, veut parier au problème avec le vote d'une loi de « protection des petits patrons ». (Loi no 2010-658 du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée)

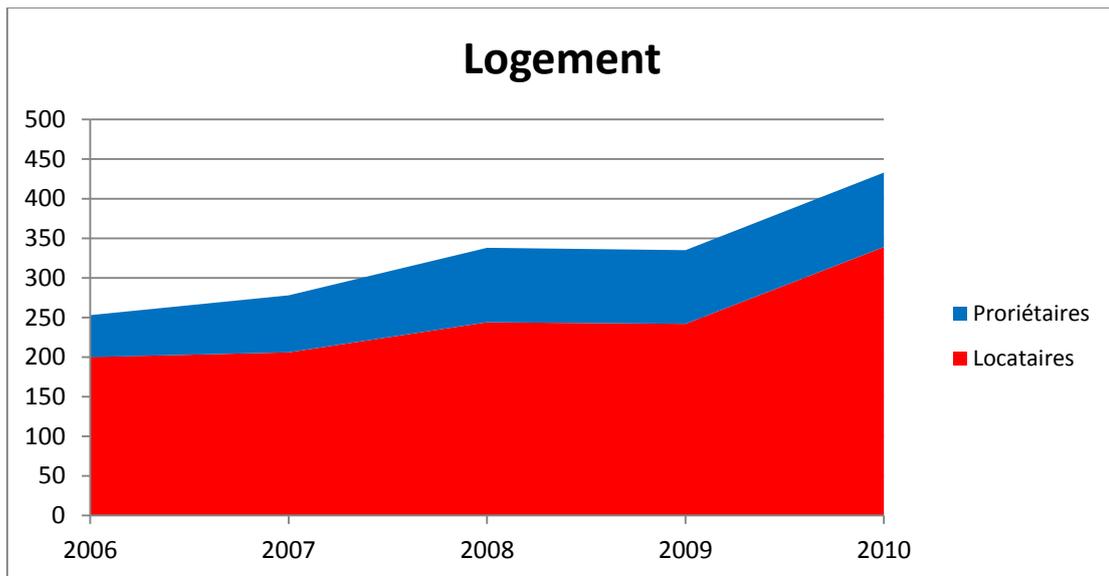
➤ Le financement du logement

Dans un budget familial, le poste le plus important est presque toujours le financement du logement, soit le loyer à payer ou le remboursement du prêt hypothécaire.

Il est donc d'autant plus intéressant d'analyser la répartition des catégories « locataire » et « propriétaire » au sein de la clientèle du service.

Année	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Locataires	200	206	244	242	339	1231
%	79%	74%	72%	72%	78%	75%
Propriétaires	53	72	94	93	94	406
%	21%	26%	28%	28%	22%	25%
Total	253	278	338	335	433	1637

Les trois quarts des personnes s'adressant au service sont donc locataires, seuls 25% sont propriétaires.



On peut en déduire que les propriétaires connaissent moins de problèmes financiers que les locataires, soit peuvent mieux y faire face le cas échéant, comme leur situation patrimoniale leur octroie une plus grande marge de manœuvre dans la négociation avec leurs créanciers. (p.ex. existence d'une marge hypothécaire)

Dans beaucoup de cas, l'importance du loyer à payer comprime considérablement le budget mensuel, de sorte à ce qu'il devienne difficile, voir impossible de dégager un solde disponible en vu du remboursement des dettes.

L'Observatoire de l'Habitat affirme en 2010 :

« Le loyer annoncé moyen pour une maison s'élève à 2 239 €/mois environ, soit 11,66 € par m² au 2^e trimestre 2010. Quant au loyer annoncé moyen pour un appartement, il s'établit à 1 127 €/mois, ce qui correspond à 15,31 € par m². »

Au vu de ces chiffres, il semble évident que les familles à faible revenu ne pourront faire face aux dépenses incompressibles de la vie et gérer en même temps leurs problèmes financiers, la situation dégénérera en un cercle vicieux sans issue.

➤ **Le taux d'intérêt (hypothécaire) variable**

Une hausse des taux d'intérêts débiteurs affecte directement le budget familial en diminuant le revenu disponible et ceci d'autant plus que le laps de temps entre deux hausses consécutives est réduit, ce qui prive le consommateur du temps nécessaire à une éventuelle réorganisation de son budget familial. Les crédits devenant plus chers et le budget plus serré, une situation de surendettement pourra s'avérer inévitable.

Sachant que suivant la Banque Centrale du Luxembourg, l'endettement total des ménages a augmenté de 11,6 % en 2005 et que 85 % des crédits immobiliers sont contractés à taux variable, l'envergure de la problématique peut vite être saisie.

5. Concernant l'application de la loi du 8 décembre 2010 :

a. Difficultés rencontrées

Par son avis d'octobre 2005 sur la loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement, la Ligue médico-sociale a retracé article par article les difficultés rencontrées, soumis des propositions d'amélioration et fourni des conclusions en la matière.

Les difficultés rencontrées sont restées les mêmes, la loi sur le rétablissement personnel faisant toujours défaut.

b. Propositions de solutions

L'instauration d'un système de faillite civile permettrait sans doute de rentrer dans une nouvelle ère de la lutte contre le surendettement, la procédure actuelle ayant atteint ses limites.

c. Conclusion

A côté de l'instauration d'un système de rétablissement personnel, il faudra proliférer les actions préventives, surtout au niveau des « personnes vulnérables ».

Cependant, la meilleure prévention possible ne permettra pas d'éradiquer le fléau du surendettement, le phénomène étant de nature structurelle, donc intimement lié au fonctionnement de notre société.
